

# SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE/SABLONS

## Synthèse des rapports au Comité Syndical du 15 novembre 2021

### **Projet de délibération – Election du Bureau du Comité Syndical : Président, Vice-Président et Trésorier**

Election du Président, Vice-Président et Trésorier du Comité syndical suite aux Elections Départementales et Régionales intervenues en juin dernier et modifiant les représentants de ces deux collectivités adhérentes.

### **Projet de délibération – Délégations de pouvoir du Comité Syndical au Président**

Il est proposé de déléguer plusieurs autorisations au Président, détaillées dans le rapport de présentation.

### **Projet de délibération – Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie**

Par délibération n°2016/240 du 15 septembre 2016, le Syndicat Mixte a décidé d'avoir recours au mode de gestion en régie, par le biais d'une régie dotée de la seule autonomie financière, dite « régie autonome » concernant la gestion du parking mutualisé nord.

Suite aux Elections Départementales et Régionales comme vu ci-avant, et considérant la nécessité de désigner à nouveau des représentants au Conseil d'Exploitation conformément aux statuts de la Régie, il sera procédé à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Exploitation.

### **Projets de délibérations – Désignations au sein d'organismes extérieurs**

Suite aux Elections Départementales et Régionales comme vu ci-avant, il convient de désigner les nouveaux représentants du Syndicat Mixte :

- o SPL Isère Aménagement,
- o PALME,
- o CNAS,
- o ATMO AURA,
- o Objectif OFP,
- o OREE,
- o Association des Acheteurs Publics (AAP),
- o MEDLINK,
- o INSPIRA ENTREPRISES,

### **Projet de délibération – Prolongation n°3 du délai de l'avance remboursable service n°1 de la régie**

Au regard de l'ensemble des flux financiers intervenus fin juin 2021 permettant l'enregistrement comptable de l'équipement du parking, il est proposé de prolonger le délai de l'avance remboursable, qui se terminait au 30 juin 2021, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est rappelé que la mise en place de cette avance remboursable du budget principal au budget régie, a permis de procéder au paiement à Isère Aménagement du montant de la TVA du parking, et ce dans l'attente du remboursement de celle-ci par le Trésor Public. La régie ayant son autonomie financière, aucune avance n'est possible hormis une avance remboursable.

### **Projet de délibération – Substitution à une disposition de la délibération n°2020-402 relative aux tarifs de location des salles de la maison de projet**

Suite à un arrêt du 29/06/21 du Conseil d'Etat stipulant qu'en l'absence de mention au sujet de la TVA sur un contrat, le prix est réputé TTC. Il est proposé de substituer la présente délibération à la délibération précédente (N° 2020/402 du 8 octobre 2020) afin de préciser que le montant des tarifs de location de salles sont des montants HT.

**Projet de délibération – Budget principal et budget Régie exercice 2021 : Décision modificative n°1**

Suite aux diverses interrogations concernant les écritures d'enregistrement comptable du parking, plusieurs prévisions budgétaires avaient été inscrites sur l'exercice 2021 au Budget Principal et au Budget Annexe de la Régie, dans l'attente des instructions définitives de la DGFiP.

Avec l'accord de la DGFiP fin juin, le Syndicat Mixte a procédé à l'ensemble de ces enregistrements et il est proposé maintenant de supprimer les inscriptions budgétaires devenues inutiles.

**Projet de délibération – Contrat de concession avec la SPL Isère Aménagement : Compte-rendu Annuel à la Collectivité locale – Exercice 2020**

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la SPL Isère Aménagement, il s'agit de la présentation du compte rendu au titre de l'année 2020 et les perspectives 2021 et suivantes. En particulier, il est proposé la participation financière 2021 à hauteur d'un montant de 1 500 000 € HT d'avance.

**Projet de délibération – Contrat de concession avec la SPL Isère Aménagement : Avenant n° 9**

Il s'agit de prendre en compte les évolutions financières et techniques au Traité de Concession.

**Projet de délibération – Présentation du rapport d'activités 2020**

Ce rapport est présenté par le représentant au sein de la SPL Isère Aménagement. Il s'agit d'une obligation en tant qu'actionnaire.

**Projet de délibération - Création d'un Groupement Employeurs entre les entreprises publiques locales du groupe ELEGIA**

ELEGIA est organisé autour d'un groupement d'intérêt économique auquel ont adhéré ISÈRE Aménagement, SARA Aménagement, SARA Développement et TERRITOIRES 38, disposant chacune de leurs propres salariés. L'objet du GIE est à la fois d'organiser une gouvernance partagée afin de renforcer la cohérence d'action entre les sociétés membres et de mettre à leur disposition les moyens matériels et humains qu'ils estiment nécessaires de partager pour faciliter ou développer leurs activités respectives.

Il est donc proposé d'approuver la création d'un groupement d'employeurs pour les membres du GIE ELEGIA.

**Projet de délibération – Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère**

Le contrat actuel arrivant à expiration au 31/12/2021 et le Syndicat Mixte ayant chargé le CDG38 de renégocier pour son propre compte un contrat cadre de prestations sociales concernant la fourniture de titres restaurant (délibération N° 2021/416 du 12 février 2021), il est proposé d'adhérer au nouveau contrat cadre mutualisé pour une durée de 4 ans avec un effet au 01/01/2022 et de reconduire à l'identique les décisions adoptées lors de la dernière délibérations d'adhésion (n° 2017/285 du 9/11/2017), à savoir : fixer la valeur faciale du titre restaurant à 7€ et fixer la participation du Syndicat Mixte à 60% de la valeur faciale du titre.

**Tous les projets de rapport et leurs annexes sont téléchargeables ici : <https://espace-inspira.fr/convocations/>**

**Pour envoyer votre pouvoir ainsi que pour toute précision qui vous serait nécessaire :**

**[secretariat@espace-inspira.fr](mailto:secretariat@espace-inspira.fr) ou 04.74.86.83.80**